

ATELIERS
PREVIRISQ
INONDATIONS

LE GRAND-BORNAND | 2022
DU 29 JUIN AU 1^{ER} JUILLET

SM3A
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
ARVE ET AFFLUENTS

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

Atelier A3

Renforcer la synergies entre les politiques publiques

INTERVENTION DE :



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sybille Muller, cheffe du bureau des risques
d'inondation et littoraux
Direction générale de la prévention des risques**

Co-organisés par

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

SM3A
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
ARVE ET AFFLUENTS

Soutiens et partenaires

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AFPCNT
Association Française
pour la Prévention
des Catastrophes
Naturelles et Technologiques
Mieux comprendre, mieux prévenir

shf
LA SCIENCE AU SERVICE DE L'EAU

La prévention des risques naturels

réduire les conséquences des dommages potentiels en amont de la crise par des mesures de prévention.

complémentaire à la politique de protection civile : préparer à gérer la crise.

Se décline aussi dans le champ post catastrophe via une politique d'indemnisation et de réparation.

→ Plusieurs leviers dont la combinaison assure l'efficacité d'ensemble.



Un enjeu partenarial

Une stratégie nationale en 2014: cadre de l'action de l'État

Responsabilité partagée: l'État mais aussi les citoyens, les entreprises, les collectivités

- 1. augmenter la sécurité des populations exposées ;**
- 2. stabiliser et réduire le coût des dommages;**
- 3. raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.**



Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation



Vers une synergie des politiques publiques: la mise en œuvre de la GEMAPI

4 ITEMS (L. 211-7 du CE)

Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique

Entretien et aménagement un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès

Défendre contre les inondations et contre la mer

Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

réglementation spécifique des ouvrages hydrauliques

GEMAPI



3 OBJECTIFS

Préserver et restaurer les milieux aquatiques et lutter contre les inondations

Clarifier et rationaliser le **nombre et les rôles des acteurs** dans le domaine de l'eau et des inondations

Développer la **gestion équilibrée, durable et intégrée** de l'eau, des milieux aquatiques et des risques liés à l'eau

Articulation des missions obligatoires 1°, 2°, 5° et 8 du L211-7 du code de l'environnement avec d'autres enjeux et notamment 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols



